



Recours si désaccord décision père mettant ado en danger

Par **Cocoharibo**, le **15/09/2010** à **20:26**

Bonjour,

Depuis janvier 2010 mon fils de 15 ans a souhaité vivre chez son père en Vendée, et a obtenu gain de cause par décision de justice. J'ai conservé bien entendu l'autorité parentale, et j'en ai la garde "classique", à savoir un WE tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires, et je règle à son père une pension Alimentaire.

Il est venu à ma connaissance la semaine dernière, que son père et sa belle mère partaient en vacances dans le GARD, la semaine prochaine en laissant Alexandre seul dans leur maison, avec la responsabilité de gérer seul, ses repas, sa présence au collège et surtout ses nuits... je lui ai téléphoné le WE dernier pour lui faire savoir que cette situation n'était pas adaptée à un adolescent de 15 ans, et qu'il devait prendre une personne pour le garder ou envisager de le faire "inviter" chez un camarade. Il a coupé court à tout dialogue en me raccrochant au nez...

Suite à cela j'ai fait partir un mail, puis un recommandé avec AR ce lundi afin de coucher les choses noir sur blanc, et lui demander de faire le nécessaire pour qu'Alexandre ne reste pas seul la nuit sans quoi je me verrai obligée de venir le chercher de Nantes pour qu'il passe la semaine chez moi, sachant qu'il ne pourrait donc pas se rendre au collège.

Je viens de recevoir le récépissé, et n'ai toujours aucunes nouvelles.

Je ne sais pas trop comment proceder pour la suite, quels sont mes droits, et surtout qu'elle est la meilleure attitude à adopter dans l'intérêt et la sécurité de mon fils.

Merci de vos réponses,

Cordialement,

Corinne